

État des lieux de la lutte contre le gaspillage alimentaire en Europe

16 mai 2025

En mars 2025, l'Agence européenne de l'environnement (EEA) a publié [un rapport](#) d'évaluation de la [Directive cadre sur les déchets](#). Il rend compte des principales tendances en matière de gaspillage alimentaire et de politiques mises en œuvre par les États membres pour le réduire. L'EEA constate un engagement croissant des États européens, 15 d'entre eux ayant adopté des stratégies dédiées. 62 % des initiatives concernent la sensibilisation et l'éducation, tandis que les mesures économiques et réglementaires restent marginales (4 % et 1 % respectivement). Un manque de synergie avec les politiques climatiques et de biodiversité est souligné, alors que la diminution du gaspillage alimentaire contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la préservation des écosystèmes. Une meilleure hiérarchisation des options de gestion des excédents et des déchets alimentaires est recommandée (figure).

Hiérarchie des options de gestion des excédents et des déchets alimentaires, et des sous-produits de la transformation alimentaire



Source : Agence européenne de l'environnement

Lecture : le traitement de certains déchets alimentaires, bien que nécessaire, devrait intervenir en dernier recours (bas de la pyramide), tandis que la prévention du gaspillage devrait être priorisée (haut de la pyramide). Par exemple, pour garantir une plus grande efficacité des ressources, les excédents alimentaires devraient, en priorité, être dirigés vers les associations de dons alimentaires ou être transformés en aliments pour animaux, au lieu d'être recyclés.

Source : [Agence européenne de l'environnement](#)